

d'un Etat membre. C'est là une question interne qu'il appartient au peuple chinois de résoudre et dont les Nations Unies conformément aux claires dispositions de la Charte sont tenues de s'abstenir.

Il y a quelques onze ans ma délégation a contribué à la solution de l'impasse qui empêchait alors un nombre substantiel d'Etats d'être admis aux Nations Unies. Notre action fut inspirée, à l'époque, par notre sousis de ce même principe de l'universalité que nous a si éloquemment recommandé dans son mémorable discours, prononcé devant cette Assemblée l'an dernier, Sa Sainteté le Pape Paul VI: "Ici encore, a-t-il dit, nous répétons notre souhait: allez de l'avant! Nous dirons davantage: faites en sorte de ramener parmi vous ceux qui se seraient détachés de vous; étudiez le moyen d'appeler à votre pacte de fraternité, dans l'honneur et avec loyauté, ceux qui ne le partagent pas encore. Faites en sorte que ceux qui sont encore au dehors désirent et méritent la confiance commune, et soyez alors généreux à l'accorder."

Nous n'avons ^{pas} le faux espoir qu'une organisation plus ~~authentiquement~~ universelle soit nécessairement en mesure de résoudre les problèmes dont les solutions nous ont échappées obstinément jusqu'à ce jour. Au contraire nous n'excluons pas la possibilité que l'addition de points de vue nouveaux et peut-être radicalement différents puisse au moins à brève échéance, ralentir plutôt qu'accélérer le rythme de nos activités.

Mais il y a dans le concept de l'universalité des avantages que nous ne saurons mettre de côté. Même si une organisation des Nations ^{plus} largement représentative /Unies ne pouvait pas trouver de solution à certains problèmes critiques de la paix et de la sécurité qui nous font face dans le monde contemporain, elle aura au moins contribué à faire entrer ces problèmes dans l'orbite de nos délibérations. En outre, il me semble que si les Nations Unies doivent être "un centre où s'harmonisent les efforts des Nations" vers leurs fins communes comme la Charte projette qu'elles le soient, elles doivent alors s'occuper de faire entrer dans leurs délibérations au moins celles des nations qui ne peuvent échapper à l'exercice de responsabilités majeures.

En conclusion, Monsieur le Président, permettez-moi de dire ceci. Le Canada croit que nous devons cesser de marquer le pas concernant ce problème. Nous devons chercher à mettre un terme à l'impasse de nos pourparlers depuis déjà 16 ans. Nous croyons que la proposition telle qu'elle est formulée, de créer un comité ne répond pas aux nécessités actuelles en ce qui a trait à son mandat. Néanmoins, ce comité, si nous sommes disposés à en tirer parti et à la condition qu'il soit constitué de façon satisfaisante